

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Domaine : 8 – domaines de  
compétences par thèmes

Sous-domaine : 8.1 -  
enseignement

Objet : demande de  
participation de la commune  
d'Avignonet Lauragais aux  
frais de fonctionnement de  
l'école

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 14

Date de convocation :  
08/06/2023

Date de publication de la  
présente délibération :

La convocation du CM et le  
compte-rendu de la présente  
délibération ont été affichés  
conformément aux articles L  
2221-7 et L 2121-7 du  
C.G.C.T.

République Française

## Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 13 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le treize du mois de juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, PUGINIER Régis, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusée : BIAU-PRADEL Gisèle,

Procuration : Mme BIAU-PRADEL Gisèle à Mme BELLEGO Christelle

Secrétaire de séance : Mme RICARD Rachel

La commune d'Avignonet Lauragais sollicite les communes de Montferrand et d'Airoux pour participer aux frais de fonctionnement de leur école communale au prorata du nombre d'enfants résidants dans les deux communes.

Vu les articles L 212-8 et R 212-21 du code de l'éducation nationale qui déterminent les cas dans lesquels la commune de résidence d'un élève est tenue de participer aux dépenses afférentes à sa scolarisation dans une école élémentaire ou maternelle publique d'une autre commune,

Compte tenu que notre commune ne rentre pas dans un de ces cas,

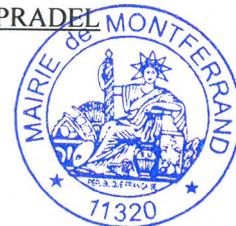
Considérant que le RPI concentré Airoux-Montferrand accueille deux enfants d'Avignonet Lauragais sans qu'aucune participation n'ait jamais été demandée,

Le Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable à la demande de la commune d'Avignonet Lauragais de participer aux frais de fonctionnement de leur école.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Ch. PRADEL



Signé par Christophe PRADEL, maire, le 16 juin 2023